

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



31 janvier 2023

Salaire des enseignants

Bilan des concertations avec le ministre sur la
“revalorisation et l'attractivité du métier”
FO prend ses responsabilités et décide de quitter le
groupe de travail ministériel !

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



Un nouveau cycle de concertation

“Cette nouvelle phase de concertations qui s'ouvre sera une vraie concertation, dans le respect du dialogue social” (sic) !!

Le ministre Ndiaye a invité les organisations syndicales le 18 janvier pour ouvrir un nouveau cycle de concertation sur les salaires des seuls enseignants. Après avoir vanté le budget 2023, pourtant adopté par le 49-3 et qui valide la suppression de 2000 postes d'enseignants à la prochaine rentrée, le ministre a rappelé les deux axes de revalorisation qu'il prévoit :

1/ La “revalorisation socle” = 635 millions, qui est censé concerner le plus grand nombre avec une très forte priorité sur l'attractivité (début de carrière). Le ministre annonce des mesures qui seront de l'indemnitaire (primes) et de l'indiciaire (point d'indice)

2/ Un “pacte” enseignant = 300 millions, avec des nouvelles missions, telles que les remplacements de courte durée, l'accompagnement et l'orientation des élèves... et d'autres propositions que pourraient faire les organisations syndicales !

FO s'est opposé d'emblée aux projets du ministre qui avance à marche forcée vers l'**individualisation des salaires** en fonction de nouvelles missions et de "**l'investissement**" supposé dans des projets territorialisés avec le dispositif "Notre école faisons-la ensemble", extension et prolongement de l'expérimentation Macron à Marseille" !

Pour FO, c'est : Augmentation indiciaire des salaires pour tous sans contrepartie !

[Lire la déclaration intégrale de la FNEC FP FO au groupe de travail](#)

Se résoudre à perdre de l'argent ?

Dès la première réunion, le ministre a confirmé que cette « revalorisation » ne serait qu'**indemnitare et non indiciaire**, contrairement à ce qui a été annoncé, et ne concernera à nouveau qu'un nombre limité d'enseignants. Pour la majorité, elle ne permettra même pas de compenser l'inflation de cette année et donc de nombreux collègues continueront à se paupériser...

Inacceptable pour FO !

Echelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC	CE
Durée dans l'échelon	1 an	2ans	2ans	2,5 ans	2 ou 3ans	3 ans	2,5 ou 3,5 ans	4 ans	4 ans	?	?	?
Revalorisation indemnitare nette mensuelle Hypothèse A	+153 €	+185 €	+242 €	+292 €	+292 €	+249 €	+185 €	+114 €	+78 €	+71 €	0	0
Revalorisation indemnitare nette mensuelle Hypothèse B	153 €	185 €	242 €	281 €	281 €	239 €	+164 €	+85 €	+36 €	+36 €	+36 €	+36 €

Les professeurs des écoles veulent un peu de sous en plus ? Qu'ils aillent enseigner en collège en plus de leur classe à la place des professeurs de techno !

Alors que le ministre constate que “*les résultats des évaluations d’entrée en sixième sont problématiques*”, il annonce que “*des professeurs des écoles interviendront en classe de 6ème pour favoriser la transition entre l’école et le collège et soutenir l’apprentissage des savoirs fondamentaux.*”

Cette annonce a depuis été complétée par une autre : la fin des cours de technologie en 6ème !

On pouvait légitimement se poser des questions quant à l’organisation concrète de cette annonce. Sur quel temps un professeur des écoles, déjà en charge d’une classe dans son école, pourrait-il aller au collège ?

Lors de l’ouverture de nouvelles concertations sur la « revalorisation » des enseignants, le ministre a apporté une réponse : **sur son temps libre !...**

Sur la pause du midi ou le soir donc. Peut-être même le mercredi matin s’ils n’ont pas classe...

En effet, le ministre a indiqué que cette intervention des professeurs des écoles pourrait faire l’objet d’une rémunération liée aux missions supplémentaires prévues dans le cadre du « pacte » (travailler plus pour perdre moins...)

Le ministre entend ainsi remettre en cause le statut des professeurs des écoles en les engageant dans des missions supplémentaires au collège contre rémunération alors qu’ils sont pris à la gorge par des salaires indécents.

Il entend remettre en cause l’enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges et supprimer l’enseignement de technologie en 6ème.

Et cela tout en continuant à supprimer des postes...

Inacceptable pour la FNEC FP-FO !

[Lire le communiqué en intégralité](#)



A l'issue du 1er groupe de travail, FO quitte les concertation du ministre !

FO-FSU-UNSA-CGT-SUD revendiquent une revalorisation indiciaire de tous sans contreparties !



Pour une revalorisation indiciaire de toutes et tous sans contreparties !

Les concertations avec le ministère de l'Éducation nationale sur les augmentations de rémunération des enseignant-es CPE et Psy EN ont commencé mercredi et elles s'engagent bien mal !

L'enveloppe d'1,9 milliards en année pleine pour la partie socle c'est-à-dire sans contreparties, ne permet même pas de compenser l'inflation de cette année pour une majorité de personnels ! Elle reste notoirement insuffisante pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années et mieux rémunérer les missions existantes. Elle ne permet même pas de réaliser la promesse du candidat Macron (+10 % pour tous les personnels, sans contreparties, en janvier 2023) qui se confirme donc être une tromperie. **D'autre part, les personnels en-dehors des enseignant-es, CPE et psyEN ne sont pas concernés, alors même que les questions d'attractivité sont là aussi posées et que pour les plus basses rémunérations il y a un risque de paupérisation notamment les personnels catégories C, AED et AESH, donc beaucoup sont sous le seuil de pauvreté.**

Lors de la première réunion technique, les services du ministère ont présenté leurs hypothèses de travail sur le socle, sans jamais rien dire du pacte : en différant la présentation de ces mesures dont le gouvernement sait qu'elles vont accroître le mécontentement des personnels, le ministère cherche à jouer la montre, mais personne n'est dupe du stratagème ! **Les deux hypothèses s'inscrivent dans la suite du Grenelle, c'est-à-dire que l'augmentation de la rémunération des professeurs, CPE et PsyEN est envisagée principalement en reconduisant le dispositif de primes d'attractivité initié par le Grenelle, et non par le biais d'une refonte de la grille indiciaire.** En pleine mobilisation contre la réforme des retraites, alors que les primes n'entrent pas dans le calcul de la retraite, cette proposition a tout d'une provocation ! Certes, des évolutions positives se dessinent aussi sur un accès facilité aux derniers échelons ou encore sur les reprises d'ancienneté au moment de la titularisation.

Aucune des deux hypothèses de travail présentées sur la revalorisation salariale immédiate ne sont acceptables : dans la première hypothèse, seule une partie des collègues toucheraient une prime, en oubliant la revalorisation immédiate de tous les collègues qui sont dans la 2ème moitié de leur carrière et qui ont déjà été oubliés dans le quinquennat précédent ! Dans la deuxième l'enveloppe dédiée serait répartie entre tous les collègues, de tous les grades dans une forme de gestion de la pénurie . Nous sommes loin de la réalité d'une « revalorisation » pour toutes et tous !

Les organisations FSU, Unsa Education, FNEC FP FO, CGT Educ'action et Sud Education dénoncent l'insuffisance des mesures pour la partie socle des discussions salariales. Ces propositions ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels ni de la gravité de la situation : le déclassé salarial que connaissent nos professions a des conséquences graves et structurelles. Comme l'ont montré les derniers chiffres, les inscriptions aux concours sont toujours très, trop basses, le nombre de démissions et de ruptures conventionnelles augmentent, et l'état d'épuisement de la profession est objectivé par des données institutionnelles. Dans ces conditions, se limiter à des mesures ponctuelles, sous forme de primes, qui ne permettent même pas de rattraper les pertes de ces dernières années ne constitue pas la réponse promise et attendue par les personnels,

Nos organisations exigent des mesures salariales sans contreparties qui concernent tous les collègues, début, milieu et fin de carrière. Elles dénoncent aussi la logique du Pacte, synonyme de travailler plus pour gagner plus. Le pacte est une réponse provocatrice aux légitimes revendications de revalorisation salariales et qui va aggraver les inégalités femmes/hommes. Dans notre secteur, féminisé à hauteur de 73%, c'est particulièrement scandaleux !

La FNEC FP-FO décide de quitter les concertations Ndiaye !

Considérant que les concertations du ministre Ndiaye ont pour seul objectif d'instituer un « pacte » avec les enseignants et individualiser les carrières en rémunérant des missions supplémentaires, la FNEC FP-FO décide de quitter les groupes de travail !

[Lire le communiqué fédéral](#)

La FNEC FP-FO exige l'abandon de toutes ces mesures et y oppose la revendication d'augmentation en points d'indice pour tous les personnels sans contrepartie, en rattrapage des 25% de pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

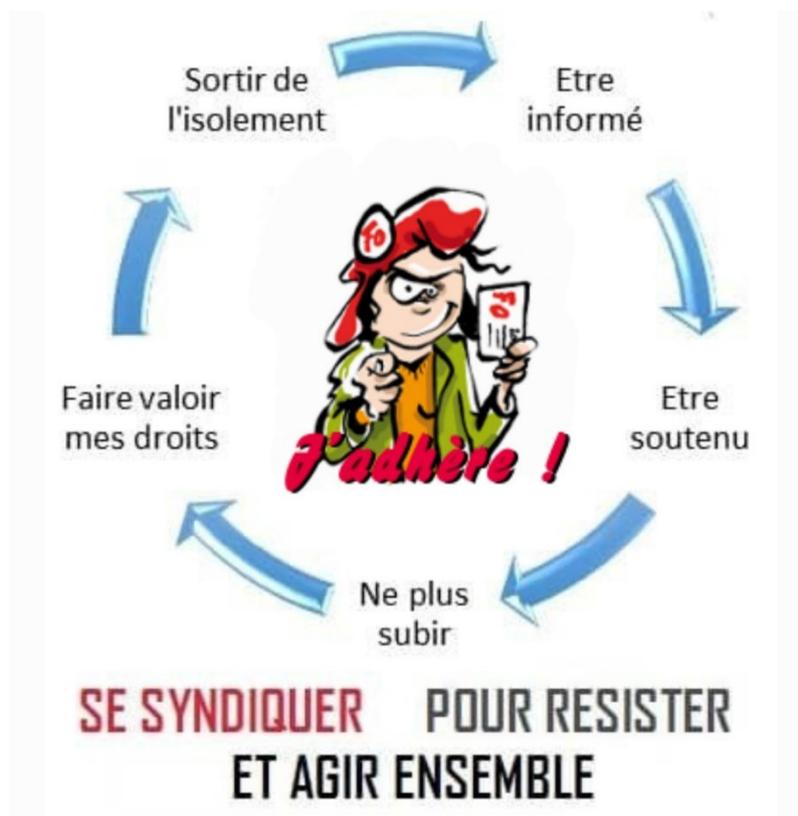
Ces annonces inacceptables sur le « Pacte » surviennent alors que le gouvernement tente d'infliger « deux ans fermes » à tous les salariés avec la réforme des retraites !

Après le 19 janvier, la grève du 31 janvier est à nouveau massive

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels à se réunir dans les établissements, les écoles, les services, à dresser les revendications, à décider et préparer la grève jusqu'au retrait du projet, et à prendre aux côtés du syndicat toutes les initiatives aidant à amplifier le mouvement.

Partout mandats des représentants d'école, pour rapporter les prises de positions par des motions !





Janvier, c'est le mois pour adhérer au SNUDI FO 13 !

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents : car sans syndiqués, pas de syndicat! Sans syndicat, plus de droits !

Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023. Vous pouvez d'ores et déjà programmer vos virements, prélèvements automatiques et chèques à partir de janvier 2023.

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

L'adhésion est annuelle à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

